



Convention de mise à disposition de locaux municipaux

Entre : Monsieur le Maire de la commune de Saint Marc à Frongier
d'une part

Et : M..... ci-après désigné "l'organisateur"
d'autre part

L'organisateur sollicite l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente

Le..... de.....h à... ..h
Et le..... de.....h à... ..h

en vue d'organiser

Nombre de participants : **(150 personnes maximum)**

L'organisateur s'engage à occuper les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage , ainsi que tout meuble ou accessoire mis à disposition.
Dans le cas où l'état de la salle serait tel qu'une intervention des services municipaux soit nécessaire, le montant des frais occasionnés pour la remise en état sera déduit de la caution.
Il certifie avoir visité les locaux au préalable et pris connaissance des consignes de sécurité qu'il s'engage à respecter.

Coût de la mise à disposition **Caution : 600 € (salle) et 150€ (ménage)**

Date d'utilisation	1 ^{er} mai - 30 septembre		1 ^{er} octobre - 30 avril		Option choisie
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	
Demi-journée pour réunion ou activités autres que repas	40 €	60 €	50 €	70 €	<input type="checkbox"/>
Week-End avec repas	100 €	150 €	120 €	170 €	<input type="checkbox"/>
Cuisine	25 €	50 €	25 €	50 €	<input type="checkbox"/>

Assurance

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une assurance (dont copie de police ci-jointe) couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans la salle au cours de l'utilisation de celle-ci.

Fait à Saint Marc à Frongier, le :

L'organisateur,

Le Maire,



LOCATION DE SALLES POLYVALENTES COMMUNALES DE 4^{ème} CATEGORIE

Je soussigné, responsable de la location de cet établissement, atteste avoir effectué lors de la location de ces locaux, une visite de ceux-ci où j'ai visualisé :

- Les cheminements et les sorties de secours ;
- Le système d'éclairage de sécurité ;
- Les équipements d'alarme ;
- Les moyens de secours ;
- Le DAE ;
- Le téléphone et les consignes.

Je m'engage à réagir rapidement et à prendre les premières dispositions en cas d'incendie, à savoir :

- Je déclenche ou je fais déclencher l'alarme ;
- Je guide ou je fais guider l'évacuation de l'ensemble des personnes dans l'établissement, dès que le signal sonore d'alarme retentit ;
- J'alerte ou je fais alerter les sapeurs-pompiers en ☎ 12 ou 112 ;
- J'attaque ou je fais attaquer le sinistre avec les extincteurs de l'établissement

Fait à Saint Marc à Frongier, le

Signature